

13 OCT. 2022

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Bureau du Courrier

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE PESSAC

SÉANCE du Jeudi 06 Octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux le six octobre à dix-huit heures, les membres du Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, régulièrement convoqués en date du vingt-neuf septembre 2022, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Madame Patricia GAU.

**Nombre de membres en exercice : 16**

**Présents :** Madame Patricia GAU, Vice-Présidente

Madame Nathalie BRUNET, Madame Zeineb LOUNICI, Madame Marie-Claire KARST, Madame Catherine DAUNY, Monsieur Alhadji NOUHOU, Monsieur Jean-Luc BOSC, Monsieur Michel GELIS, Madame Karine PERES, Monsieur Serge BILLIERES, Monsieur Gérard DEVEL,  
Formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés ayant donné procuration :**

Monsieur Pierrick LAGARRIGUE à Madame Patricia GAU  
Madame Christel CHAINEAUD à Monsieur Alhadji NOUHOU  
Madame Martine JULLIEN à Madame Nathalie BRUNET  
Madame Marie-Pierre LAFARGE à Monsieur Serge BILLIERES  
Madame Christine MARROT à Madame Catherine DAUNY

**Absent excusé :** Monsieur Franck RAYNAL, Président

**Secrétaire de séance :** Madame Nathalie BRUNET

**Délibération 2022-45**

**Objet : Travailleurs sociaux – ouverture de postes aux agents contractuels**

Madame Patricia GAU, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale présente le rapport suivant :

Le CCAS de Pessac est l'organe légitime de la politique sociale de la ville. A ce titre, la direction des solidarités est un service de référence sur les questions sociales. Cette direction a pour mission d'animer une action de prévention et de développement social dans la commune, en liaison avec les partenaires adéquats. Le service « cohésion sociale » plus particulièrement accueille, informe et oriente le public, aide aux démarches pour l'accès aux droits sociaux et instruit des dossiers d'Aide sociale légale, d'aide sociale facultative, de domiciliation ou encore de titres de transport.

Ce service comporte notamment une équipe de 4 travailleurs sociaux dont les principales activités sont de mener des actions quotidiennes visant à prévenir les inégalités d'accès aux droits et services, de résoudre ou réduire les difficultés des personnes vulnérables, d'accompagner les personnes pour qu'elles soient actrices de leur développement.

Ces métiers sont pénuriques et en tension sur le marché de l'emploi. Ainsi, au regard de la complexité des missions de ces postes et de la rareté des candidats, et afin de faire face aux difficultés de recrutement, il est proposé que l'ensemble des 4 postes de travailleurs sociaux soient ouverts aux candidats contractuels de la fonction publique.

A l'occasion de chaque vacance de poste, le recours aux agents contractuels sera donc rendu possible, sous réserve de procédure de recrutement infructueuse ne permettant pas de recourir à des candidats titulaires.

Le recours aux agents contractuels pourra intervenir en référence à l'article L 332-8 (2°) du code général de la fonction publique, autorisant le recours aux agents contractuels lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

Le recrutement et la rémunération seront mis en œuvre en référence au cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs territoriaux (IB 444 à 761), et complétés du RIFSEEP équivalent au niveau hiérarchique 3.

Il est proposé au Conseil d'Administration ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 332-8 (2°),  
Considérant les difficultés de recrutement sur les métiers de travailleurs sociaux,

- D'autoriser le recrutement d'agents contractuels sur les postes de travailleurs sociaux au sein de la direction des solidarités.
- De dire que les crédits nécessaires à ces ajustements sont inscrits au chapitre 012 du budget.

Sur quoi, le Conseil d'Administration **DÉLIBÈRE et ADOPTE** cette délibération à l'unanimité.

Fait et délibéré à PESSAC.  
Les jours, mois et an ci-dessus.

L'Adjointe au Maire déléguée aux Solidarités,  
à la Santé et Cohésion Sociale,  
Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale



Patricia GAU

